

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Garde d'enfants, assistants maternels, employés familiaux, assistants de vie : le secteur de l'emploi à domicile a nettement revalorisé l'ensemble des salaires en 2022.

Combien coûte l'emploi d'un salarié à domicile : à deux mois de la rentrée scolaire, la Fepem publie les chiffres exclusifs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.

Paris, le 11 juillet 2023 – En 2022, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a revalorisé de manière significative les salaires. Pour la 3^{ème} année consécutive, les 3,3 millions de particuliers employeurs ont augmenté les salaires de leurs salariés (tous métiers confondus), pour un total de 8,9 milliards d'euros de masse salariale nette versés aux salariés à domicile et aux assistants maternels.

Les salaires horaires nets moyens versés par les particuliers employeurs en 2022, selon les métiers :

- Assistant de vie : 11,98 euros net par heure (+ 5,5 % en 2022)
- Employé familial : 11,82 euros net par heure (+ 4 % en 2022)
- Garde d'enfants à domicile : 10,07 euros net par heure (+ 4,2 % en 2022)
- Assistant maternel : 3,78 euros net par heure et par enfant accueilli (+ 2,4 % en 2022)

Source : données du 4^{ème} trimestre 2022 de l'Urssaf Caisse nationale, publiées par l'Observatoire de l'emploi à domicile, sur les salaires versés aux salariés à domicile et aux assistants maternels, dans les régions et départements de France.

La branche réalise des revalorisations régulières des salaires minima conventionnels, à l'appui d'un dialogue social constant et de négociations individuelles entre les particuliers employeurs et leurs salariés à domicile. Pour la seule année 2022, ce ne sont pas moins de 4 revalorisations successives qui ont eu lieu. **Ces augmentations de salaires sont supérieures à celles du secteur privé pour les assistants de vie, les employés familiaux et les gardes d'enfants à domicile** (+ 3,7 % selon les estimations de la Banque de France¹).

Pour Sigried DEBRUYNE, présidente statutaire de la Fepem en charge du dialogue social : « *Nos salariés perçoivent un niveau de rémunération qui se situe largement au-dessus du Smic. Création d'emplois, salaires revalorisés, pouvoir d'achat en hausse pour les ménages - grâce notamment au crédit d'impôt immédiat - le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est un modèle citoyen, engagé et responsable qui participe activement à la dynamique économique des territoires* ».

Les partenaires sociaux de la branche poursuivent leur mobilisation avec deux nouvelles revalorisations intervenues depuis janvier 2023. L'engagement a ainsi été pris de porter le salaire minimum conventionnel des assistants maternels au salaire minimum prévu par le code de l'action

¹ Selon une étude réalisée sur les accords de salaires concernant plus de 300 branches professionnelles en France. Cf. E. Gautier, « [Les hausses de salaires négociés : quel bilan pour l'année 2022 ?](#) », Bloc-notes Éco – Billet n° 301, Banque de France, janvier 2023.

sociale et des familles, majoré de 6% au moins. Par ailleurs, un avenant applicable aux salariés du particulier employeur pérennise un niveau de salaire au moins égal au SMIC majoré de 2%, et ce dès le Niveau I de la grille. **C'est un geste fort pour l'attractivité du secteur, car les défis sont réels : 800 000 emplois seront à pourvoir d'ici à 2030.**

La Fepem alerte sur le besoin urgent de recrutement d'assistants maternels, un métier actuellement confronté à de nombreux départs à la retraite. Le défi est immense car pour compenser et maintenir une capacité d'accueil individuel des jeunes enfants identique à celle d'aujourd'hui, l'embauche de 156 000 assistants maternels et gardes d'enfants à domicile est à prévoir à l'horizon 2030.

Rappelons que le secteur de l'emploi à domicile permet une conciliation des temps de vie – professionnelle et personnelle – qui a un impact sur le taux d'emploi des femmes. « Il est urgent d'attirer les nouvelles générations dans ses métiers. La revalorisation des salaires et l'ouverture de l'apprentissage dans le secteur que nous avons obtenue démontrent notre mobilisation », précise Marie Béatrice LEVAUX, présidente de la stratégie sectorielle de la Fepem.

Retrouvez ci-joint les infographies regroupant les chiffres de l'emploi à domicile, en France et par région.

Les données départementales sont également disponibles sur demande auprès de l'Observatoire de l'emploi à domicile : observatoire@fepem.fr

A propos de la Fepem

La Fepem est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

A propos de l'Observatoire de l'emploi à domicile

Depuis 2008, l'Observatoire de l'emploi à domicile produit, à l'échelle nationale et sur les territoires, des études, des recherches et des statistiques visant à mieux connaître le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Ces travaux portent principalement sur le recours à l'emploi à domicile, l'analyse des attentes au domicile des familles et l'évolution des besoins en emplois et en compétences dans le secteur des particuliers employeurs.

CONTACTS PRESSE :

FEPem – Jean DU PASSAGE - jdupassage@fepem.fr – 06 58 21 78 35